

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la neuvième assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 9 novembre 2022 à 19h en format hybride, à la fois au Centre communautaire Marchand, 2740, 2e Avenue, ainsi que sur la plateforme Zoom.

---

### **PRÉSENCES**

#### ***Membres avec droit de vote :***

M. Simon Verret	Président
Mme Flora Charlet	Secrétaire
Mme Julie Tremblay-Potvin	Vice-présidente
Mme Bianka Willard	Administratrice
Mme Claudette Arsenault	Administratrice
Mme Émilie Larochelle	Administratrice
M. Jacques Latulippe	Trésorier
Mme Julie Poisson	Administratrice

### **ABSENCES**

Il n'y a aucune absence

#### ***Il y a quorum***

### **ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS**

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal Maizerets-Lairet
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultation publique
Mme Jackie Smith	Conseillère municipale de Limoilou

*Outre les personnes mentionnées, 5 personnes assistaient à la rencontre du 9 novembre 2022.*

## **ORDRE DU JOUR**

- 22-09-01 **Ouverture de l'assemblée**
- 22-09-02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 22-09-03 **Période réservée aux conseillers municipaux**
- 22-09-04 **Période de question et de commentaires des citoyens**
- 22-09-05 **Échange sur la mobilisation en sécurité routière (sensibilisation) : idées d'affichage, activités en tête?**
- 22-09-06 **Tague ton quartier en novembre : sécurité routière dans tout le quartier**
- 22-09-07 **Enjeux de quartier**
- 7.1 Sécurité routière
    - 18e Rue
  - 7.2 1re Avenue et friche de la 41e rue
  - 7.3 Lairét en fête : volontaire recherché.e!
  - 7.4 Déneigement
  - 7.5 Qualité de l'air
  - 7.6 Verdissement
  - 7.7 Suivis de résolution
- 22-09-08 **Comités**
- 8.1 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles
  - 8.2 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier CHU
  - 8.3 Table de concertation vélo
- 22-09-09 **Période de questions et de commentaires des citoyens**
- 22-09-10 **Fonctionnement du conseil de quartier**
- 10.1 Adoption du procès-verbal d'octobre 2022
  - 10.2 Correspondance
  - 10.3 Calendrier des assemblées
  - 10.4 Trésorerie
- 22-09-11 **Divers**

## **PROCÈS-VERBAL**

---

### **22-09-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

M. Simon Verret ouvre l'assemblée à 19h07. Il souhaite la bienvenue aux membres.

### **22-09-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Simon Verret fait la lecture de l'ordre du jour.

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Claudette Arsenault, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 9 novembre 2022, tel que présenté.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **22-09-03 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

---

M. Claude Villeneuve prend la parole. Il mentionne :

- Que les membres du conseil de quartier pourraient déjà songer à demander à la Ville de fermer certaines rues à l'occasion de la prochaine édition de la Fête des voisins ou de la fête d'Halloween. Selon Mme Jackie Smith, il ne serait plus possible de fermer des rues pour la Fête des voisins. La conseillère pense que des démarches pourraient être entamées afin d'infirmier cette décision prise par la municipalité.
- Que l'accident qui a récemment eu lieu sur la 18<sup>e</sup> Rue démontre l'importance de procéder rapidement à un réaménagement de l'artère. Le conseiller invite d'ailleurs les citoyens à lui acheminer leurs commentaires et leurs suggestions à cet effet.

Mme Jackie Smith ajoute que les citoyens sont toujours en attente des résultats de l'étude *Mon environnement, ma Santé* de la Santé publique. Notons que les résultats de cette étude débutée en 2017 tardent à venir.

## **22-09-04 PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS**

---

Une citoyenne, membre du conseil d'établissement de l'une des écoles du quartier, mentionne que la Ville n'a pas complètement exclu la possibilité de fermer certains types de rues lors d'événements spéciaux.

À une question de Mme Julie Poisson, qui se demande si un panneau d'arrêt sera installé au coin de la rue des Cerisiers et de la rue des Frênes, Mme Jackie Smith répond qu'aucun représentant de la Ville ne l'a encore rencontrée à ce sujet. Elle en a toutefois fait la demande. Mme Julie Poisson se rappelle que la Ville a déjà refusé d'installer un tel panneau à cette intersection en raison de sa proximité d'une caserne de pompiers.

Mme Julie Tremblay-Potvin explique que la Ville, pour des questions de fluidité routière, refuse souvent ce type de demandes, compromettant ainsi la sécurité des piétons et des cyclistes.

À une question de Mme Jackie Smith, qui se demande s'il serait souhaitable d'installer des panneaux d'arrêt aux coins de toutes les rues du quartier, Mme Julie Tremblay-Potvin répond que, selon elle, la municipalité pourrait songer à bonifier la signalisation de toutes les artères qui ne sont pas munies de feux de circulation.

## **22-09-05 ÉCHANGE SUR LA MOBILISATION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE (SENSIBILISATION) : IDÉES D’AFFICHAGE, ACTIVITÉS EN TÊTE? LA RÉFLEXION S’APPLIQUE À TOUT LE QUARTIER!**

---

M. Simon Verret mentionne que les membres du conseil ont bien réfléchi, dans le cadre du programme de mobilisation 2020-2024 de la Ville, à la sécurité routière dans le quartier. Notons que le budget associé au programme de la Ville (3000 \$ offert aux organismes qui présentent un projet) peut être utilisé pour offrir des formations aux citoyens ou pour les sensibiliser au moyen d'affichage et de publicité, entre autres. Le budget ne peut toutefois pas servir à développer des projets en lien avec la signalisation routière ou le marquage au sol, par exemple. En d'autres termes, la Ville veut financer les initiatives de sensibilisation relatives au respect du Code de la route et à la courtoisie.

Une citoyenne, membre du conseil d'établissement de l'une des écoles du quartier, pense que l'initiative du groupe *Solidarité familles* d'inviter les citoyens

à bricoler des vire-vent pour décorer les rues bordant les écoles est inspirante. Les automobilistes, qui passent par les rues décorées de vire-vent, savent qu'ils roulent dans un milieu de vie dynamique et vivant. M. Simon Verret, comme Mme Jackie Smith, trouve l'idée intéressante.

M. Simon Verret mentionne que les membres du conseil de quartier ont pensé à afficher, sur la 1<sup>re</sup> Avenue, un message incitant les automobilistes à partager la route. Ce message pourrait prendre la forme de banderoles fixées à différents endroits stratégiques de l'artère principale. Mme Julie Poisson mentionne que le conseil a songé à installer ces banderoles près de la bibliothèque Saint-Albert ainsi que de la friche d'Hydro-Québec. Le conseil pourrait d'ailleurs profiter de cet affichage pour offrir une signature visuelle au quartier. Mme Flora Charlet pense que cette nouvelle signature visuelle pourrait être déclinée et adaptée à d'autres projets.

Une citoyenne explique qu'un autre organisme de Québec affiche déjà des bannières du même style, mais porteuses d'un autre message. Elle se demande, en outre, si l'ajout de distraction visuelle sur la 1<sup>re</sup> Avenue pourrait représenter, au contraire, une menace de plus à la sécurité routière dans le quartier.

Mme Flora Charlet pense que le conseil devra réfléchir à une façon d'accrocher ces banderoles. Il devra aussi s'assurer que la hauteur des bannières est sécuritaire pour tous les véhicules circulant sur la 1<sup>re</sup> Avenue. M. Daniel Leclerc invite les membres du conseil de quartier à décrire de façon assez générale le projet qu'il présentera à la Ville.

Une citoyenne pense que la phrase « Lairet, un quartier à partager » pourrait apparaître sur la bannière du conseil de quartier, accompagnée d'images de piétons et de cyclistes. Les membres du conseil, comme M. Claude Villeneuve, aiment beaucoup cette idée. Ils sont tout particulièrement séduits par le verbe *partager*, qui résume bien leurs souhaits pour le quartier.

La représentante du conseil d'établissement de l'école Saint-Albert mentionne que son équipe a récemment dû communiquer avec la police pour des enjeux de sécurité routière. Elle ajoute que l'école continue à sensibiliser les parents des élèves à l'importance de se déplacer de façon sécuritaire.

## **RÉSOLUTION 22-CA-50 CONCERNANT LE DÉPÔT DU PROJET DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

*SUR PROPOSITION DE Mme Julie Poisson DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de donner à M. Simon Verret le mandat de détailler sa demande au programme de mobilisation pour la sécurité routière, et de l'acheminer à la Ville.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **22-09-06 TAGUE TON QUARTIER EN NOVEMBRE : SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS TOUT LE QUARTIER**

---

Chaque mois, les citoyens sont invités à réfléchir à différents enjeux qui touchent le quartier, ainsi qu'à épinglez leurs idées et leurs commentaires sur une carte interactive permettant de les répertorier. Le thème du mois de novembre : la sécurité routière!

## **22-09-07 ENJEUX DE QUARTIER**

---

### **7.1 Sécurité routière**

#### **18e Rue**

Dépassements de vitesses, non-respect du Code de la route et multiplication des accidents : la 18<sup>e</sup> Rue est une artère dangereuse, qui doit être réaménagée. La Ville, consciente du problème, a récemment convié les membres du conseil à une présentation de son plan de réaménagement. Mme Flora Charlet, qui a participé à l'événement, fut surprise de constater que la municipalité n'a pas retenu l'idée des membres de réduire le débit automobile en créant trois voies, dont une réservée aux cyclistes. Notons toutefois que la municipalité a inclus à son plan toutes les recommandations des membres en lien avec le viaduc.

Mme Flora Charlet n'est pas satisfaite de ce qui a été proposé pour le coin de la rue Benoît XV et de la 18<sup>e</sup> Rue. Elle pense que le conseil de quartier pourrait prendre une résolution à cet effet. Certes, l'élargissement des trottoirs sécurisera l'artère, mais selon l'administratrice, cette initiative ne permettra pas l'aménagement d'une piste cyclable, ce qui compromettra la sécurité des cyclistes. M. Claude Villeneuve, en outre, est d'avis que l'absence d'aménagements cyclables est dangereuse pour les piétons.

Avec les travaux du tramway, le débit automobile autour de l'hôpital augmentera de façon importante. La Ville veut diriger le trafic vers la 18<sup>e</sup> Rue. Cette volonté municipale n'est pas en lien avec celle du conseil de quartier.

Mme Jackie Smith explique qu'en contrepartie, l'augmentation de la circulation sur la 18<sup>e</sup> Rue pourrait décharger les autres rues du quartier. Mme Julie Tremblay-Potvin ajoute que cette initiative scindera le quartier en deux. Elle pense que la Ville devrait trouver une solution pour diriger le trafic sur l'artère, tout en préservant la vie de quartier.

Mme Flora Charlet s'inquiète, en outre, de l'effet de la synchronisation des feux de circulation sur la vitesse des automobilistes.

Mme Jackie Smith pense que le conseil de quartier doit continuer à faire part de ses idées à la Ville. Elle rappelle que le plan n'a toujours pas été mis en branle, et qu'il est toujours temps, d'ici là, de le modifier. M. Claude Villeneuve invite les membres à être exigeants en ce qui concerne leurs demandes relatives à la sécurité des piétons et des cyclistes, et à démontrer leur insatisfaction.

Il semble, par ailleurs, que la présentation de la Ville n'ait pas répondu à toutes les questions des membres, qui se demandent toujours comment sera connectée la circulation sous le viaduc. Insatisfaits du plan de la Ville, qui ne prévoit notamment pas d'aménagements cyclables, les membres du conseil de quartier prennent une nouvelle résolution.

### ***RÉSOLUTION 22-CA-51 CONCERNANT LE PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA 18<sup>E</sup> RUE***

CONSIDÉRANT les travaux à venir sur la 18e Rue tel qu'ils ont été présentés à la rencontre d'information destinés aux membres du Conseil de quartier de Lairet et de Maizeret;

CONSIDÉRANT que le Comité de travail sur le réaménagement de la 18e Rue n'a pas été consulté au sujet des réaménagements prévus depuis plus d'un an et demi. Soit depuis l'entrée en fonction de la nouvelle administration municipale;

CONSIDÉRANT le tramway va augmenter significativement la circulation automobile sur la 18e rue qui présente déjà un volume d'accident important,

CONSIDÉRANT que la 18e Avenue est traversée par les étudiants du CÉGEP Limoilou et les écoliers de l'école secondaire à hauteur de la 8e avenue, par des familles qui vont au CPE Jardin Bleu à hauteur de Benoît-XV;

CONSIDÉRANT le souhait des résidents du Conseil de quartier d'avoir une piste cyclable (pétition en 2021) ;

*SUR PROPOSITION DE Mme Flora Charlet DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Bianka Willard, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet souhaite que la Ville considère la possibilité de :*

- Élargir le trottoir sur le boulevard Benoît-XV au coin de la 18e Rue, soit devant la station service. La traversée est trop large et il est difficile pour les enfants de 2 ans ou moins de traverser de façon sécuritaire. Il y a pourtant un CPE sur cette intersection. Au lieu d'augmenter le feu de circulation piétonne et ralentir la fluidité du trafic, le conseil de quartier de Lairet suggère l'élargissement du trottoir sur Benoît-XV. Cela sécuriserait les cyclistes qui vont tout droit en direction du sud, soit sur la 3e Avenue et cela diminuerait le temps pour traverser l'intersection pour les piétons.
- S'assurer que les trottoirs sous le viaduc soient suffisamment larges pour permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler côte-à-côte, et que les cyclistes soient autorisés à y rouler; l'objectif étant d'éviter que les cyclistes n'aient à rouler sur l'accotement, entre le mur de béton et la voie de droite.
- S'assurer que les trottoirs sous le viaduc soient rehaussés de façon à réduire au maximum la pente qui représente un désagrément important pour les piétons et les cyclistes.
- Vérifier que la synchronisation des feux de circulation sur la 18e Rue entre la 1re Avenue et la 8e Avenue soit calculée pour une vitesse de 40 km/h afin d'éviter que les automobilistes soient encouragés à accélérer dans le but de traverser plusieurs lumières vertes d'affilée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À une question de M. Simon Verret, M. Claude Villeneuve mentionne qu'il a demandé le rapport d'accidents de la 18<sup>e</sup> Rue pour l'année 2022. Il ne sait toutefois pas comment la Ville entend sécuriser l'artère d'ici le début des travaux. Notons que le marquage au sol sur la 18<sup>e</sup> Rue manque toujours de clarté, et que la visibilité, elle aussi, est déficiente.

### **Intersection 2<sup>e</sup> Rue Est et Colombière Est**

M. Daniel Leclerc mentionne que si des chantiers sont prévus pour sécuriser l'intersection de la 2e Rue Est et de la rue de la Colombière Est, les appels



d'offres, eux, ne trouvent toujours pas preneur. Notons que l'installation d'un panneau d'arrêt à cette intersection n'est pas prévue.

## **7.2 1re Avenue et friche de la 41e rue**

La Ville a récemment présenté aux membres sa vision de la 1<sup>re</sup> Avenue. Mme Jackie Smith pense que l'aménagement d'une piste cyclable sur la 4<sup>e</sup> Avenue permettrait de réduire la largeur de la chaussée et, conséquemment, de prévenir les excès de vitesse.

Mme Julie Poisson pense que l'aménagement d'une piste cyclable sur la 1<sup>re</sup> Avenue permettrait de dynamiser l'artère, de répondre aux besoins des résidents du quartier, qui veulent accéder à leurs commerces de proximité. Pour Mme Jackie Smith, l'aménagement d'une piste cyclable sur la 4<sup>e</sup> Avenue n'empêche pas la création d'un autre lien sur la 1<sup>re</sup> Avenue.

Mme Flora Charlet partage l'avis de Mme Julie Poisson : il est important que les citoyens puissent se rendre à leurs commerces de proximité à vélo. Cela dit, l'administratrice craint qu'une piste cyclable sur la 1<sup>re</sup> Avenue soit moins conviviale qu'une piste cyclable sur la 4<sup>e</sup> Avenue. Mme Julie Tremblay-Potvin pense que cette réflexion doit s'inscrire dans celle en lien avec la vision de la 1<sup>re</sup> Avenue. C'est en repensant complètement l'artère que la Ville pourra évaluer l'aspect sécuritaire d'un tel aménagement.

Les administrateurs aimeraient que les deux artères, la 1<sup>re</sup> Avenue et la 4<sup>e</sup> Avenue, soient munies d'une piste cyclable.

Le conseil de quartier a déjà demandé à la Ville, dans le cadre de la Vision sur la mobilité active, d'aménager un axe cyclable Est-Ouest sur la rue des Peupliers qui connecterait les écoles Sainte-Odile et Saint-Albert, notamment. En outre, l'aménagement d'un tel axe sur la 41<sup>e</sup> Rue permettrait de connecter le quartier avec le boulevard Henri-Bourassa.

Selon Mme Flora Charlet, le corridor Vélo cité et le tramway ne pourront pas cohabiter sur la 1<sup>re</sup> Avenue, ces deux projets nécessitant trop d'emprises.

M. Simon Verret rappelle que le conseil de quartier poursuit ses échanges avec la Ville au sujet de la Vision de la 1<sup>re</sup> Avenue. Notons que le projet est déjà bien

avancé. Le président mentionne, en outre, que les administrateurs souhaiteraient que plus de stations du service À Vélo soient aménagées dans le quartier.

Une citoyenne pense que la Ville devrait informer les citoyens des activités de consultation publique bien avant leur tenue.

### **7.3 Lairet en fête : volontaire recherché.e!**

M. Simon Verret, qui souligne le succès qu'a remporté *Lairet en Fête* cette année, invite les citoyens qui aimeraient représenter le conseil de quartier au comité responsable d'organiser l'édition 2023 de l'événement à communiquer avec lui. Les administrateurs étant trop occupés pour intégrer l'équipe, ils sollicitent l'aide des autres membres du conseil de quartier.

Mme Flora Charlet pense que l'événement *Lairet en Fête* pourrait avoir lieu en même temps que la Fête des voisins. Mme Julie Tremblay-Potvin réplique que plusieurs citoyens lui ont fait part de leur satisfaction de participer, à l'automne, à *Lairet en Fête*.

M. Simon Verret rappelle que trois postes sont à pourvoir au conseil de quartier.

### **7.4 Déneigement**

Le lien piétonnier de la rue de la Concorde et de la rue Soumande sera déneigé par la Ville cette année.

Mme Claudette Arsenault mentionne que l'an dernier, plusieurs trottoirs n'ont pas été déglacés, ce qui a nui à la sécurité des piétons. Il semblerait, en outre, que ses plaintes répétées au 3-1-1 n'aient mené à rien.

Mme Jackie Smith explique que l'an dernier, l'équipement dont disposait la Ville pour déneiger les trottoirs n'était pas tout à fait efficace. M. Claude Villeneuve ajoute que les conditions météorologiques de l'hiver 2022 n'ont en rien aidé la Ville à déneiger correctement les trottoirs.

### **7.5 Qualité de l'air**

Mme Jackie Smith mentionne qu'une demande a été déposée afin que les propriétaires de poêle à bois puissent profiter d'une subvention pour se munir d'équipement plus sécuritaire. L'équipe du Port diffusera bientôt les résultats de sa propre campagne d'échantillonnage.

## **7.6 Verdissement**

Récemment, le conseil a participé à une rencontre avec le nouvel organisme sans but lucratif Emprises lors de laquelle des représentants d'organismes de Vanier, de Saint-Roch, de Saint-Sauveur, de Maizerets et du Vieux-Limoilou, notamment de conseils de quartier, étaient aussi présents. L'objectif de la rencontre était de valider l'intérêt de ces organismes à s'allier pour cartographier les opportunités de verdissement dans la basse-ville de Québec et le grand Limoilou. L'organisme Emprises est formé de personnes qui connaissent le grand secteur touché et dont l'expérience et les connaissances permettraient de développer des projets à court terme en lien avec la bonification de la canopée, et de simplifier les démarches de financement qui y sont associées, notamment en agissant en complément des actions du Collectif Canopée, qui couvrent un secteur incluant la région de la Capitale-Nationale et de la région de Chaudière-Appalaches.

### ***RÉSOLUTION 22-CA-52 CONCERNANT L'APPUI À LA CRÉATION D'UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF VISANT À SOUTENIR LES DÉMARCHES DE VERDISSEMENT DES QUARTIERS DE LA BASSE-VILLE ET DE LIMOILOU***

CONSIDÉRANT QUE le quartier de Lairet souffre d'une fausse perception de la population quant au couvert végétal, à l'effet que l'indice de canopée serait déjà optimal. Cela représente un frein majeur à la mobilisation des troupes citoyennes autour de l'enjeu du reboisement sur terrains privés. C'est pourquoi la cartographie pilotée par le nouvel organisme à but non lucratif Emprises, si elle inclut notamment des modélisations du territoire (un avant-après la plantation d'arbres sur 10 ans, par exemple), sera d'abord pour nous un outil visuel de sensibilisation de nos voisins et voisines;

CONSIDÉRANT que cette cartographie sera un outil précieux de planification et de suivi des opportunités de verdissement en centre-ville;

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret DUMENT APPUYÉE PAR Mme Émilie Larochelle, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration et les membres du conseil de quartier de Lairet de transmettre une lettre de soutien pour la réalisation du mandat de cartographie fine du grand Limoilou, dans le cadre du projet de plantation d'arbres remarquables.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **7.7 Suivis de résolution**

Aucun suivi supplémentaire.

## **22-09-08 COMITÉS**

---

### **8.1 Comité de vigilance sur la gestion des matières résiduelles**

Lors de leur dernière rencontre, les membres du comité ont pris part à une visite de l'incinérateur. Ils ont pu découvrir les installations qui trieront les sacs à ordures et les sacs de compostage. Mme Bianca Willard mentionne que la Ville doit encore éduquer les citoyens au sujet des rebuts qu'ils doivent éviter de mettre aux ordures. Notons que les matières organiques qui seront disposées dans des sacs de plastique ne pourront pas être compostées.

### **8.2 Comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier du CHU**

La prochaine rencontre du comité aura lieu le 4 décembre.

### **8.3 Table de concertation vélo**

Mme Émilie Larochelle mentionne qu'à la demande d'une conseillère municipale, qui souhaitait que tous les parcours d'autobus soient munis de supports à vélo, le RTC a répondu qu'il était impossible de mener à bien un tel projet, ces installations étant trop volumineuses pour que tous les véhicules soient stationnés au même endroit.

Un appel d'offres est en cours pour le projet d'aménagement d'une piste cyclable qui reliera la Pointe-aux-Lièvres et le parc Victoria. Une piste cyclopiétonne pourrait aussi être aménagée sur la 8<sup>e</sup> Rue.

## **22-09-09 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC**

---

À la question d'une citoyenne, M. Daniel Leclerc répond qu'aucune activité de Noël n'a été organisée par le conseil de quartier l'an dernier. Cela dit, en 2020, le maire a invité les citoyens à décorer leurs maisons. La citoyenne pense que cette initiative devrait revoir le jour cette année.

## **22-09-10 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

---

### **10.1 Adoption du procès-verbal d'octobre 2022**

#### **RÉSOLUTION 22-CA-53 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2022**

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Tremblay-Potvin, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'adopter le procès-verbal de l'assemblée d'octobre 2022.*

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **10.2 Correspondance**

M. Simon Verret mentionne que l'équipe du CVAP a écrit au conseil de quartier. Le président la rencontrera bientôt.

### **10.3 Calendrier des assemblées**

M. Simon Verret propose aux membres de modifier la date de la rencontre de janvier du conseil de quartier.

### **10.4 Trésorerie**

*Le 9 novembre 2022, le solde du compte bancaire du conseil était de 5822,04\$.*

#### **RÉSOLUTION 22-CA-54 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser le paiement de 105\$ à Mme Jade Pelletier-Picard pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée de novembre 2022.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 22-CA-55 CONCERNANT LE PAIEMENT DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES**

*SUR PROPOSITION DE M. Simon Verret, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet d'autoriser à M. Daniel Leclerc le paiement de 37\$ pour le remboursement de l'inscription du conseil de quartier au Registraire des entreprises.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-08-11 DIVERS**

---

Aucun suivi.

**22-09-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*SUR PROPOSITION DE M. Jacques Latulippe, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Julie Poisson, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de lever l'assemblée à 21h29. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**Signé**  
Simon Verret  
Président

**Signé**  
Flora  
Secrétaire

Charlet

Québec, le 10 novembre 2022

A/S de Mathieu Caron, administrateur  
Emprises – Espaces urbains  
1004, 4<sup>e</sup> Avenue, Québec, G1J 3B2

OBJET : Lettre de soutien pour la réalisation du mandat de cartographie fine du grand Limoilou, dans le cadre du projet de plantation d'arbres remarquables

Cette lettre fait suite à la rencontre tenue le lundi 31 octobre 2022 et initiée par Emprises. Pour une rare fois, des représentants des quartiers de la basse-ville et du grand Limoilou étaient réunis pour discuter de collaboration et de partage de responsabilités autour des enjeux communs de reboisement urbain et de valorisation de terrains sous-utilisés. Nous remercions Emprises pour son leadership et sa volonté de mobiliser les forces vives de la basse-ville et du grand Limoilou autour d'un chantier aussi crucial, celui qui cible la hausse massive du faible indice de canopée dont souffrent nos quartiers depuis trop longtemps.

Suite à cette rencontre structurante, il nous fait plaisir d'accueillir l'initiative d'Emprises et de mandater votre équipe pour la cartographie fine des opportunités de plantation dans Lairet. Nous espérons que cet exercice à petite échelle, qui bonifiera le travail entrepris par le CEFRIO et le Collectif Canopée, sera l'occasion de collaborer avec vous en préparation de corvées de plantation à venir.

Le conseil de quartier de Lairet s'est doté d'un plan directeur au printemps de 2003 qui constitue le document de référence en matière de planification urbaine et de gestion de l'évolution de notre quartier. Le travail résulte d'une démarche commune entre la Ville, les résidentes et les résidents ainsi que les différents groupes communautaires et économiques de Lairet. Il a permis d'établir une vision de l'avenir du quartier et de traduire concrètement, en projets de types variés, les orientations retenues et validées. Dans les actions prioritaires ajoutées au plan en 2006, on y trouve celle de "Décontamination des terrains vacants contaminés à des fins de recyclage pour permettre des projets d'habitation et/ou des parcs urbains (EN57)". Cette action rejoint l'axe de requalification d'espaces sous-utilisés qui fait partie de l'offre de services qu'Emprises nous a présentée lors de la rencontre. C'est donc un des dossiers communs sur lesquels nos groupes pourraient travailler de concert.

Tel que nous l'avons évoqué à la rencontre, le quartier de Lairet souffre d'une fausse perception de la population quant au couvert végétal, à l'effet que l'indice de canopée serait déjà optimal. Tel que mentionné, cela représente un frein majeur à la mobilisation des troupes citoyennes autour de l'enjeu du reboisement sur terrains privés. C'est pourquoi la cartographie pilotée par Emprises, si elle inclut notamment des modélisations du territoire (un avant-après la plantation d'arbres sur 10 ans, par exemple) sera d'abord pour nous un outil visuel de sensibilisation de nos voisins et voisines. Et ensuite un outil précieux de planification et de suivi des opportunités de verdissement en centre-ville.

Pour toutes ces raisons, nous accueillons favorablement votre idée d'entrepreneuriat social et souhaitons collaborer avec votre équipe pour lancer avec succès ce grand chantier de canopée urbaine dans Limoilou. Nous recommandons qu'une résidente ou un résident du quartier de Lairet siège au conseil d'administration d'Emprises.

Signé : Simon Verret, président du conseil de quartier de Lairet,  
avec l'appui du conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet,  
suivant la résolution adoptée à l'unanimité à l'assemblée régulière du 9 novembre 2022